



Comment choisir un agent de soins de santé ?

Il est important de choisir une personne capable de parler en votre nom si vous êtes dans l'impossibilité de parler pour vous-même en cas d'urgence médicale. Cette personne répond au nom d'agent de soins de santé. Vous trouverez ci-dessous les questions et informations les plus fréquentes pour vous faciliter la réflexion sur le choix de votre agent de soins de santé.

Qu'est-ce qu'un agent de soins de santé (autrement dit un mandataire de soins de santé) ?

Dans l'état du Maryland, un agent de soins de santé doit avoir au moins 18 ans et ne peut être votre médecin. Votre agent de soins de santé prendra les décisions relatives à votre traitement médical et plaidera en votre faveur si vous avez une urgence médicale ou si vous tombez malade et êtes incapable de parler en votre nom.

Qui dois-je choisir pour être mon agent de soins de santé ?

Choisissez une personne de confiance qui pourrait travailler avec les prestataires de soins de santé afin de faire respecter vos souhaits et de s'assurer que les décisions sont prises dans votre meilleur intérêt. Il peut s'agir d'un membre de votre famille, mais aussi d'un membre de votre lieu de culte, d'un ami, d'un voisin de confiance ou d'un collègue. Assurez-vous d'avoir une conversation avec votre agent de soins de santé potentiel pour confirmer qu'il accepte bien ce rôle. Vous pouvez également consulter la page "Que signifie être un agent de santé" du site web Voice Your Choice pour obtenir des informations complémentaires.

Quels sont les critères à prendre en compte pour choisir un agent de soins de santé ?

Pensez à quelqu'un qui honorera vos souhaits et prendra votre défense. Demandez-vous si votre agent de soins de santé soutiendra vos souhaits même s'il n'est pas d'accord avec vos choix. Il devra également se sentir à l'aise pour s'exprimer et poser des questions aux professionnels médicaux. Quel que soit votre choix, assurez-vous de faire savoir qui vous avez choisi à votre médecin et aux personnes qui comptent pour vous. Il est également recommandé de choisir un agent de soins de santé de réserve au cas où votre agent principal ne serait pas disponible ou ne voudrait pas participer. N'oubliez pas que si vous changez d'avis, vous pouvez choisir une autre personne plus tard. Assurez-vous simplement que votre prestataire de soins de santé, votre ancien agent et vos proches sont au courant du changement et que celui-ci est documenté.

Que se passe-t-il si je ne choisis pas un agent de soins de santé ?

Si vous ne choisissez pas d'agent de soins de santé et que vous devenez incapable de parler pour vous-même, le prestataire de soins de santé consultera les personnes suivantes dans cet ordre : 1) un tuteur légal, 2) un conjoint, 3) des enfants adultes, 4) des parents, 5) des frères et sœurs adultes, ou 6) un parent ou un ami éloigné. Il est important de se rappeler que la personne consultée peut ne pas être à l'aise de prendre des décisions difficiles ou être incapable de défendre ses intérêts dans des situations émotionnellement difficiles.

Êtes-vous prêt à choisir et à choisir votre agent de soins de santé ? Consultez le guide "Comment créer un Advance Care Plan en ligne" dans cette section du site web pour vous aider à documenter votre agent de soins de santé, ainsi que vos souhaits en matière de soins de santé.